

**APPEL D'OFFRE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN/E CONSULTANT/E - FORMATEUR POUR
L'ANIMATION D'UN ATELIER AU PROFIT DES
MEMBRES DE LA PLATEFORME ALERTE-
FONCIER SUR LES ELEMENTS DU CADRE DE
REFERENCE DE LA DECLARATION DE
POLITIQUE FONCIERE RURALE DE LA COTE
D'IVOIRE**

Mars 2019

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis l'adoption de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, le gouvernement ivoirien s'est engagé pour une meilleure gestion du foncier rural afin de trouver des réponses aux énormes difficultés, source de tensions et d'entrave à la paix et la cohésion sociale. Cette dynamique va emmener le gouvernement à opérer d'importantes réformes dans la gestion du foncier rural en Côte d'Ivoire notamment l'adoption d'une déclaration de Politique Foncière rurale en janvier 2017. Cette déclaration a le mérite de décliner les orientations du gouvernement dans la gestion du domaine foncier rural et de doter ainsi la Côte d'Ivoire d'une vision claire à l'effet de garantir la cohérence des interventions publiques sur cette matière.

Au regard de cette dynamique engagée par l'Etat, il importe que les OSC jouent pleinement leur rôle de contrôle de l'action publique en prenant position sur ces réformes engagées par l'Etat et leurs impacts sur la gestion du foncier rural.

De ce fait il convient d'informer et de former l'ensemble des acteurs, spécialement les OSC, intervenant sur la problématique du foncier rural, à la compréhension des sources d'inspiration des dispositions nationales en matière foncière, afin que la société civile puisse jouer son rôle de veille de la conformité de ces dispositions aux normes et principes des éléments du cadre de référence. Il s'agit également de permettre aux membres d'ALERTE Foncier de pouvoir analyser la cohérence et/ou conformité des dispositions nationales de gouvernance foncière aux normes, principes et dispositions des éléments du cadre de référence.

ALERTE-Foncier à travers son projet « gouvernance inclusive et durable du foncier rural » offre ce cadre de formation à tous les acteurs de la société civile ivoirienne intervenant sur le foncier rural.

Lancée en janvier 2015, la plateforme des OSC dédiée au foncier en Côte d'Ivoire (ALERTE-Foncier) regroupe à ce jour, 43 OSC membres, implantées dans tout le pays, travaillant sur le foncier rural et ses thématiques qui lui sont rattachées telles que les forêts, les droits de l'homme, l'environnement, la gestion des conflits. Elle compte aussi une trentaine de membres individuels, intéressés par la question foncière (enseignants-chercheurs, juristes, géomètres, experts-consultants indépendants, étudiants en thèse spécialisés en foncier).

ALERTE-Foncier focalise ses actions sur cinq (5) axes de travail : le plaidoyer, le monitoring et la prise de position sur des projets de réformes, l'animation d'espaces publics de débats et de réflexions, la conduite d'études et de recherches et la mise en place d'un centre de ressources. Relativement à la déclaration de Politique foncière, ALERTE-Foncier a produit une note politique pour donner sa contribution à l'Etat

dans le but d'inclure les positions de la société civile dans cette Déclaration de politique foncière. Dans la poursuite de ses activités autour de ces axes de travail, ALERTE-Foncier bénéficie d'un soutien financier de l'Union Européenne et du CCFD-terre Solidaire à travers un projet porté par le CCFD-Terre Solidaire, Audace Institut Afrique et Inades-Formation. Dans ce projet intitulé « Plateforme Alerte-Foncier : Pour une gouvernance inclusive et durable du foncier rural en Côte d'Ivoire » FED/2018/159508/4, il est prévu l'organisation d'un séminaire à l'attention de cinquante (50) membres de la plateforme sur les éléments du cadre de référence de la Déclaration de politique foncière rurale de Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres des éléments constitutifs du cadre de référence en matière de gouvernance du foncier rural, tant au niveau national (la Constitution, le Plan National de Développement, Loi d'orientation agricole, Programme national d'Investissement Agricole...) qu'international (Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ; Accord de Partenariat Volontaire (APV), processus d'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) ; cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ; Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ; Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale CSA...)

Les résultats attendus de l'atelier sont :

- Les participants s'approprient les concepts de cadre de référence du point de vue théorique ;
- les participants, membres d'ALERTE-Foncier, sont formés sur les sources régionales et internationales d'élaboration des dispositions nationales de gouvernance foncière et sont à même de l'expliquer aux populations ;
- les participants, membre d'ALERTE-Foncier, comprennent le lien entre le cadre juridique du foncier et les autres textes connexes ;
- les participants, membres d'ALERTE-Foncier, sont outillés pour une analyse de la cohérence et/ou conformité des dispositions nationales de gouvernance foncière aux normes, principes et dispositions des éléments du cadre de référence ;
- Un guide annoté sur les éléments du cadre de référence est remis aux participants.

Les présents TDRs sont rédigés pour le recrutement d'un consultant chargé d'animer ce séminaire de formation.

L'atelier sera organisé du 11 au 13 juin 2019.

2- TACHE ET RESPONSABILITE DU CONSULTANT

Le consultant – formateur, sous la supervision directe du coordonnateur de projet, aura les responsabilités suivantes :

- Concevoir et élaborer le contenu de l'atelier et le remettre sous forme d'aide-mémoire aux participants ;
- Concevoir la méthodologie¹ et les outils d'animation de l'atelier ;
- Préparer le programme de l'atelier ;
- Animer l'atelier et en produire le rapport,
- Produire un guide annoté sur les éléments du cadre de référence à remettre aux participants

3- Qualification et Compétences requises

- Le consultant devra être titulaire au moins d'un Master en sciences sociales / humaines ;
- Le Consultant-Formateur doit avoir une expérience avérée en matière d'analyses des politiques internationales et nationale en lien avec le foncier rural ;
- Des connaissances sur les enjeux de la gouvernance du foncier rural en Côte d'Ivoire seraient un avantage ;
- Capacités avérées en matière de préparation et d'animation d'ateliers de formation à l'attention des acteurs de la société civile.

4- DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter :

- Une offre technique comprenant :
 - Les grandes lignes du contenu de la formation
 - Une note méthodologique détaillée
 - Le CV du consultant(e)
- Une offre financière.

¹ Une attention particulière sera portée à la méthodologie/ pédagogie proposée afin que cela participatif

Envoi des dossiers de soumission :

Les dossiers de soumission, sous pli fermé, adressés à l'attention du Secrétaire général d'Inades-Formation avec la mention « Consultant cadre de référence de politique foncière rurale », sont à déposer au Secrétariat général d'Inades-Formation ou envoyer soit par poste ou par courriel aux adresses suivantes :

Inades-Formation Rue C13, Booker Washington, Cocody 08 BP 8 Abidjan 08, Côte d'Ivoire E-mail : secretariat.technique@alertefoncier.org

La date limite de dépôt de dossier est fixée au **17 mai 2019 à 12H00 (heure d'Abidjan)**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez appeler le +225 22 40 02 16.